

COMMUNE LE THOU
LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2026

Délibération n° 2026-04-02-1

Indemnités des élus

- Maire : 36.8% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Adjoints : 12% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Conseillers délégués : 6% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-2

Formation des élus et crédits alloués

2 % du montant total des indemnités de fonction

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-3

Dépenses à l'article 6232

1 – D'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers relatifs aux fêtes et cérémonies tels que :

- friandises et alimentation pour enfants
- prestations, apéritifs, cocktails pour cérémonies officielles, inaugurations, vœux du maire, repas des Aînés, repas du personnel, départs en retraite, départs de la collectivité

2 – Les fleurs, bouquets, médailles de la commune, livres, albums offerts à l'occasion de divers événements : mariages, décès, naissances, parrainages civils.

3 – Le règlement des factures des sociétés, associations, troupes de spectacles et autres frais liés aux prestations artistiques.

4 – Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux...)

5 – Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.

6 – Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants communaux (agents et élus) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres nationales ou internationales, manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions communales.

7 – Les chèques et bons cadeaux (agents et élus).

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-4

Subvention exceptionnelle collègue A. Dulin

Versement d'une subvention exceptionnelle de 580.00 € pour le collègue André Dulin.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-5

Désignation des délégués au SIVOS LE THOU LANDRAIS

Titulaires	BRUNIER Christian
	LEGROS Catherine
	ROUFFIGNAC Mickaël
	MOREAU Marjorie
	RENAUD Jean-Pierre
	BOIRIVANT Tom

Suppléants QUINCONNEAU Didier
 MEUNIER Aymeric
 RUESCAS Flora

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-6

Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-7

Nombre de conseillers délégués

5 conseillers délégués

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-8

Nombre de conseillers délégués

5 conseillers délégués

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-9

Commission de contrôle des listes électorales

Titulaire BOIRIVANT Tom

Suppléante MARTIN Laurianne

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-10

Commission communale des impôts directs

Liste de 32 membres proposée au Directeur des finances publiques.

Seront désignés 8 titulaires, 8 suppléants

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-11

Commission marchés à procédure adaptée

Titulaires ROUFFIGNAC Mikaël

 RENAUD Jean-Pierre

 QUINCONNEAU Didier

Suppléants RUESCAS Flora

 LEGROS Catherine

 LUCAS Jacky

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-12

Délégué SOLURIS

Titulaires DEBRAY Daniel

Suppléants LEGROS Catherine

 RUESCAS Flora

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-13

Délégué SIAH canal de Charras

Titulaires RENAUD Jean-Pierre

Suppléant QUINCONNEAU Didier

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-14

Délégué SDEER

Grand électeur ELOY Laurent

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-15

Délégué Syndicat de la voirie

Didier QUINCONNEAU

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-16

SIVU Sapeurs-pompiers

Titulaires BRUNIER Christian

 QUINCONNEAU Didier

 RENAUD Jean-Pierre

Suppléant ELOY Laurent

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-17

Délégué UNIMA

RENAUD Jean-Pierre

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-18

Délégués CNAS

- Collège des élus : Christian BRUNIER, Maire
- Collège des agents : Céline FRAYSSINOUX

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-19

Délégués Syndicat mixte Charente Aval

Didier QUINCONNEAU

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2026-04-02-20

Viabilisation lotissement communal : choix de l'entreprise

COLAS

Montant HT : 57 768.80 € soit 69 322.56 € TTC

La délibération est adoptée à l'unanimité